

Projet de *gigafactory* de batteries solides dans le Dunkerquois porté par ProLogium

Bilan de la concertation continue

15 février 2024 – 30 août 2024

Jean-Louis Laure
garant désigné par la CNDP

Rapport remis le 30 août 2024

Sommaire

Sommaire.....	1
Synthèse	1
Préambule.....	2
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	2
Actualité contextuelle	2
Enseignements clés de la concertation continue.....	3
Fiche d'identité du projet	6
Rappel des engagements pris par Prologium à l'issue de la concertation préalable.	10
Le déroulement de la concertation continue	13
Le comité consultatif de la concertation continue.....	13
Les évènements.....	13
Le site internet et la newsletter	13
Le pilotage administratif et stratégique.....	14
Les points d'attention	2
Les préoccupations n'ayant pas obtenu de réponses complètes à ce stade.....	2
Avis du garant sur le déroulement de la concertation	4
Annexes	6

Synthèse

La concertation continue sur le projet de la *gigafactory* de batteries solides¹ porté par Prologium s'est déroulée dans la continuité de la concertation préalable, avec les mêmes protagonistes et selon des modalités quasi identiques, sur une période toutefois très courte de quelques semaines ; elle n'en aura pas été moins intense.

L'organisation de cette procédure successive d'information et de participation a été principalement marquée par la mise en place et l'animation d'une structure mobilisatrice des représentants du territoire, pour identifier et préparer les sujets à mettre en débat. Cette association originale des acteurs du territoire à l'élaboration de la concertation, le comité consultatif de la concertation continue (« 4C ») constitue un marqueur de cette concertation ; le comité s'est avéré particulièrement efficace pour « coller » au plus près des préoccupations des habitants et des parties prenantes.

Cette seconde période de concertation a été également marquée par l'aboutissement de nombreuses études encore en cours lors de la concertation préalable et le déploiement de moyens nouveaux : la préparation et l'achèvement du dossier de demande d'autorisation environnementale, la négociation et l'aboutissement de partenariats avec des acteurs locaux, l'installation de l'entreprise dans des bureaux à Dunkerque... donnant progressivement à voir de façon très concrète le projet et constituant autant de sujets à partager.

Prologium a pu apporter de nombreuses informations et explications complémentaires, abordant notamment les questions essentielles de l'emploi et du recrutement, des enjeux environnementaux, de l'insertion territoriale. Le raccordement électrique, déjà présenté dans le cadre de la concertation préalable, a fait l'objet parallèlement d'une concertation spécifique (concertation Fontaine) et, si RTE a été présent tout au long de la concertation continue, cette infrastructure n'a pas donné lieu à discussion au fond.

Le préfet du Nord a arrêté l'ouverture de l'enquête publique dès le 3 septembre 2024. La concertation continue aura ainsi constitué, après la période d'installation des modalités, un protocole charnière entre deux procédures d'information et de participation du public, assurant efficacement et précisément le continuum de la participation.

¹ Prologium préfère désormais l'appellation de « batteries en céramique au lithium ».

Préambule

Successivement à la concertation préalable² sur le projet de *gigafactory* de batteries solides dans le Dunkerquois, menée du 22 septembre au 13 novembre 2023, Prologium, maître d'ouvrage³, a décidé de poursuivre l'approfondissement et la mise au point de son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public se sont poursuivies. La Commission nationale du débat public a désigné Jean-Louis Laure, garant, pour suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, procédure qui se déroulera sous l'autorité de Monsieur François Yoyotte-Husson, commissaire enquêteur, du 3 septembre au 3 octobre 2024.

Le présent document est le rapport unique et conclusif du garant, couvrant formellement la période du 15 février 2024 au 30 août 2024 (en réalité une période efficace de quelques semaines, d'avril à juin 2024). Le bilan rend compte en toute neutralité, indépendance et transparence, de la concertation et des sujets abordés, tant par le public que par le maître d'ouvrage, et indique certaines préconisations pour la poursuite de l'information et de la participation du public.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 24 mars 2023 : la CNDP est saisie conjointement par Prologium et RTE
- 5 avril 2023 : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne Anne-Marie Royal et Jean-Louis Laure, garante et garant
- 13 décembre 2023 : les garants publient le bilan de la concertation préalable
- 31 janvier 2024 : les maîtres d'ouvrage publient leur réponse au bilan des garants
- 14 février 2024 : la CNDP désigne Jean-Louis Laure garant de la concertation continue
- 14 mars 2024 : la CNDP transmet au garant sa lettre de mission
- 30 août 2024 : publication du bilan de la concertation continue

Actualité contextuelle

Différents évènements ou évolutions du contexte auraient été susceptibles d'orienter ou de modifier le déroulement de la concertation, éléments qu'il est utile de mentionner ici, sans que ceux-ci aient eu un impact significatif sur la procédure, autre que son rythme et son calendrier. Prologium aura, pendant ces quelques mois, poursuivi résolument la préparation son projet, visant une « première pierre » avant la fin de l'année 2024 :

- La mise en route de la concertation continue, plus tardive que prévu, consécutive à un temps d'adaptation plus long du maître d'ouvrage⁴ à cette nouvelle étape ;
- La suspension de la concertation quelques semaines après son lancement du fait de la campagne électorale pour les élections législatives, puis des congés d'été ;

² Le bilan de la concertation préalable a été publié par la garante, Anne-Marie Royal, et le garant, Jean-Louis Laure, le 13 décembre 2023.

³ RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité est associé au projet comme co-maître d'ouvrage à ce titre.

⁴ La lettre de mission du garant n'a été transmise par la CNDP que le 14 mars 2024.

- Une nouvelle affectation du sous-préfet de Dunkerque fin février et la vacance⁵ du poste jusqu'au 10 avril 2024 ;
- La perspective d'une concurrence exacerbée entre opérateurs pour anticiper et garantir le recrutement et satisfaire la future montée en charge du projet ;
- L'annonce⁶ par Prologium, au mois de mai, du choix de Paris-Saclay pour y établir son premier centre de R&D en dehors de Taiwan ;
- Plus globalement les signaux d'un moindre engouement pour le véhicule électrique, en Europe et dans le monde, de nature à temporer et remettre en cause le calendrier ou l'importance du projet.

Enseignements clés de la concertation continue

La concertation continue, cadrée par les recommandations initiales de la garante et du garant exposées dans leur bilan de la concertation préalable et orientée par les questionnements successifs des participants, a porté plus particulièrement sur les aspects opérationnels et la mise en œuvre de l'installation industrielle. Le projet a été l'objet d'approfondissements importants, notamment sur les développements techniques (essais dans le laboratoire d'Ineris par exemple), offrant une matière riche et nouvelle qui a pu être soumise au public. Dans le même temps RTE a engagé la concertation Fontaine⁷ et proposé une aire d'étude pour le raccordement électrique (ci-dessous) prenant en considération les enseignements de la concertation préalable.



*Aire d'étude retenue dans le cadre de la concertation Fontaine sur le raccordement électrique
(Source : RTE)*

⁵ L'intérim a été assuré par la secrétaire générale de la préfecture du Nord.

⁶ Cette annonce, recommandée par les garants et acceptée par Prologium, n'a pas été faite prioritairement au public et au territoire, mais lors d'une conférence de presse institutionnelle à Paris.

⁷ Deux réunions de l'instance locale de concertation (ILC) prévues par la circulaire Fontaine se sont tenues en sous-préfecture de Dunkerque.

Les thématiques majeures abordées ont confirmé les principales préoccupations du public identifiées lors de la première phase de la concertation : l'emploi et le recrutement, les impacts environnementaux et l'insertion territoriale. Ces thématiques ont perduré pendant la dernière phase de la concertation.

- L'emploi, la formation et le recrutement ont été abordés à nouveau à l'occasion de la concertation continue dans le cadre des échanges proposés au public (tant au lycée de l'Europe qu'à réunion publique de Bourbourg). Cette constante illustre à la fois l'intérêt et l'appétence des participants et des participantes pour ces nouveaux emplois industriels et, simultanément, l'enjeu majeur que représente pour Prologium, dans un marché en tension et fortement concurrentiel, la disponibilité, en temps et en heure, de collaborateurs qualifiés et formés ;
- La concertation continue a confirmé un intérêt marqué pour les enjeux environnementaux et les risques industriels propres aux installations de Prologium et au raccordement électrique ; ceux-ci ont été longuement traités et ont fait l'objet de précisions successives apportées par le porteur de projet au fur et à mesure des études (notamment en matière de réduction des besoins en eau industrielle) dans le cadre de l'élaboration de l'étude de dangers et de l'étude d'impact ;
- Les enjeux d'aménagement du territoire – qui relèvent aussi des impacts cumulés des différents projets industriels en cours de réalisation ou à l'étude – ont été particulièrement interrogés par le public et partagés avec les collectivités d'accueil, communes de Bourbourg et Craywick, et les aménageurs : circulation et accessibilité (personnels et marchandises), offre de logement et services publics associés... L'application du principe des « usines sans parking », prôné par la CUD, a donné lieu à débat, l'entreprise se déclarant « déterminée à trouver un compromis entre les exigences écologiques et la praticité pour ses employés ».

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution - indépendante du gouvernement - chargée de défendre le droit individuel à participer et à être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne ou organisation (maîtres d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le ou les porteur(s) de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, au traitement de manière équivalente de chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à l'inclusion de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- *les recommandations issues de la concertation préalable, comme les engagements du maître d'ouvrage, soient bien prises en compte ;*
- *les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;*
- *les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.*

Le garant a reçu une lettre de mission (en annexe 2) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la concertation continue.

Dans son avis (en annexe 3) rendu le 14 février 2024, successif à la réponse de Prologium et RTE au bilan des garants, la CNDP recommandait que « le maîtres d'ouvrage poursuivent et approfondissent l'association du public lors de la concertation continue, notamment à travers la mise en place d'un comité de suivi et que le maître d'ouvrage poursuivent cette démarche au-delà de la première enquête publique et jusqu'à la mise en œuvre du projet, en installant des modalités de participation pérennes ; que les maîtres d'ouvrage s'impliquent dans l'ensemble des procédures et réflexions en cours et à venir sur les enjeux de territoire, qui ne relèvent pas toutes de leurs compétences, mais dans lesquelles il sont directement impliqués ».

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage et autorités associées

Le projet d'usine de production massive de batteries solides (*gigafactory*) dans le Dunkerquois est porté par le groupe industriel taiwanais Prologium Technology⁸ au travers d'une filiale française détenue à 100%, Prologium Technology Europe, maître d'ouvrage pétitionnaire. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE est co-maître d'ouvrage au titre de la réalisation du raccordement électrique de l'usine et a saisi conjointement la CNDP.

Le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) et la Communauté Urbaine de Dunkerque *Dunkerque Grand Littoral* (CUD) sont d'autre part directement parties prenantes du projet au titre des impacts territoriaux et des solutions associées. L'entreprise est enfin activement soutenue, notamment sur le plan financier, par la Commission Européenne, l'État (Ademe) et la région des Hauts-de-France.

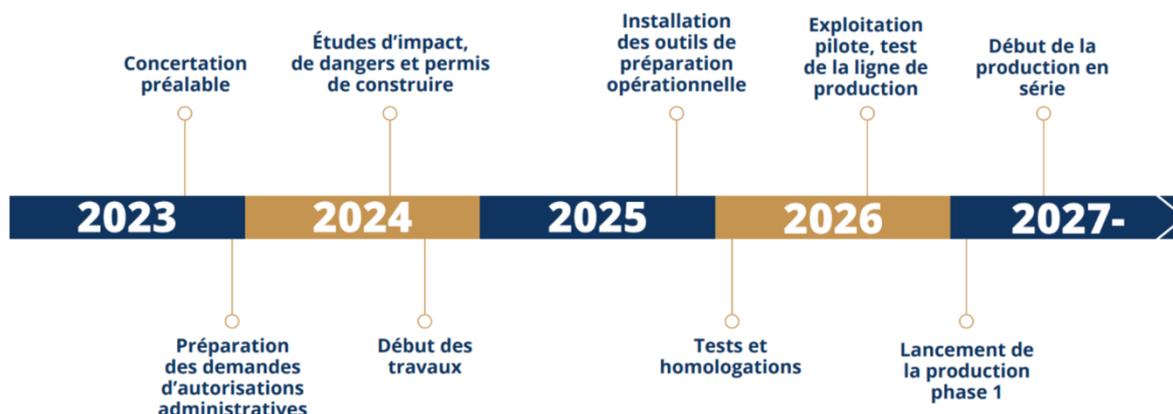
Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage

Prologium a pour ambition de proposer la première usine de production commerciale à grand échelle de batteries solides pour véhicules électriques du marché. Le démarrage de la production est prévu pour début 2027 pour une montée en cadence progressive.

Prologium vise une capacité annuelle de production pouvant atteindre à horizon 2031/2032 jusqu'à 48 GWh, susceptibles d'équiper 500 000 à 750 000 voitures électriques, selon la puissance de la batterie. Ce projet représente un investissement total de 5,2 milliards d'euros et créerait plus de 3 000 emplois directs à terme.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ses objectifs de production, les besoins d'approvisionnement en électricité de la *gigafactory* seront de 39 MW en 2026 et de 566 MW en 2031. Les sites doivent pouvoir disposer d'une alimentation principale et d'une alimentation de secours permettant d'alimenter 24h/24 la totalité de la puissance des sites.

⁸ ProLogium Technology est une entreprise taiwanaise, créée en 2006, spécialisée dans la recherche, le développement et la fabrication de batteries électriques solides.



(Source : réponse de Prologium et RTE au bilan de la concertation)

Compte tenu du niveau de puissance demandé par ProLogium, le niveau de tension de raccordement de référence est estimé à 400 000 volts sur le site 1 au sein de la ZGI (Zone Grandes Industries) et 225 000 volts sur le site 2 au sein de la zone logistique du GPMD. Les modalités de raccordement du site n°1 s'appuient sur la solution technique validée lors de l'instance locale de concertation (concertation Fontaine).

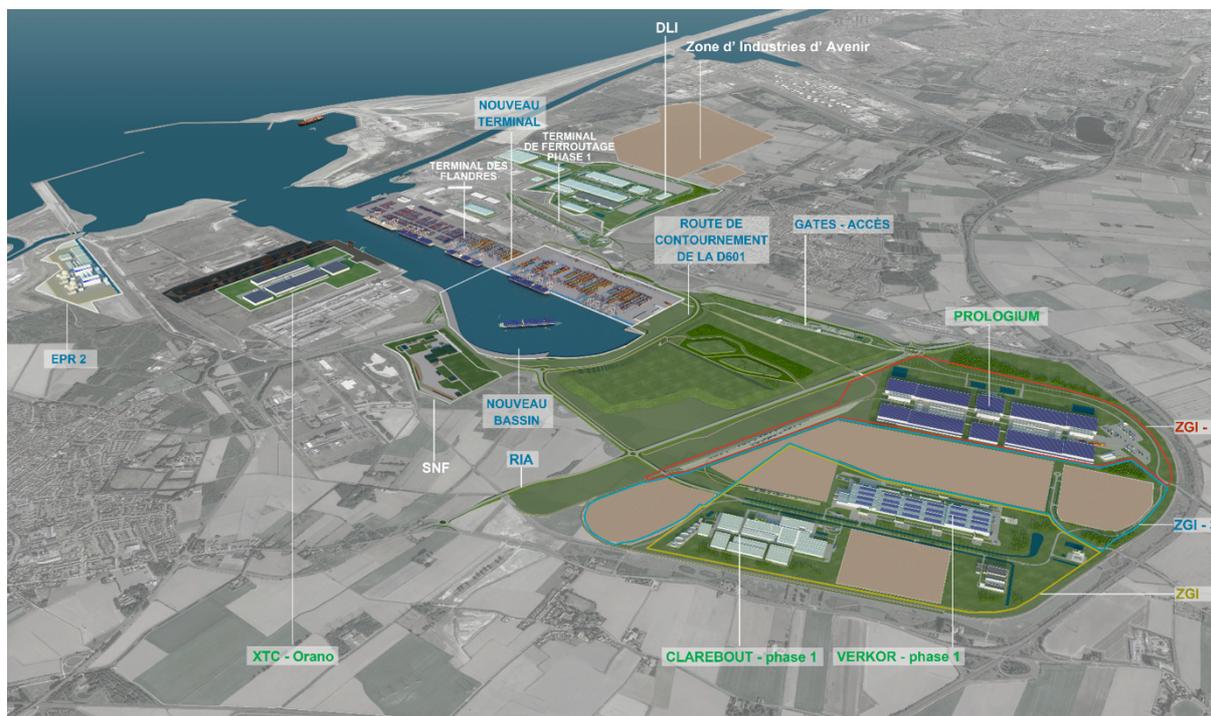
L'implantation du projet

Prologium a retenu le site dunkerquois à l'issue d'une large présélection (internationale, européenne puis nationale) mettant en concurrence quelque 90 sites répondant à différents critères tels que le foncier disponible, la disponibilité d'énergie décarbonée à coût compétitif, les opportunités offertes par l'environnement industriel local (économie circulaire⁹ et services associés, compétences et bassin d'emploi...), les facilités d'accès et d'approvisionnement (port en eaux profondes) ou encore les partenariats industriels susceptibles d'être conclus avec des opérateurs locaux et les capacités du territoire en recherche et développement, notamment sur les matériaux de base.

La zone de grande industrie retenue (ZGI 2 – Zone de Grande Industrie) du Grand Port Maritime de Dunkerque a vocation à accueillir des projets industriels de grande envergure visant, selon les collectivités locales, à « entrer dans un modèle industriel décarboné et circulaire ».

Le projet de *gigafactory* ProLogium est localisé sur deux sites loués au Grand port maritime. Chacun de ces sites se situe à distance des zones résidentielles, l'un au sein de la zone industrielle ZGI 2 (Zone grandes industries) du Grand port maritime, à cheval sur les communes de Bourbourg et Craywick, l'autre, plus haut nord, sur la commune de Loon-Plage au sein de la réserve foncière du GPMD (zone d'industries d'Avenir) dont la localisation précise est encore à l'étude à ce jour (voir illustration ci-après).

⁹ Le groupement XTC-ORANO projette par exemple la construction, sur le site du Grand port maritime, de deux usines de composants pour batteries et d'une usine de recyclage, complétant ainsi la chaîne de valeur de la batterie.

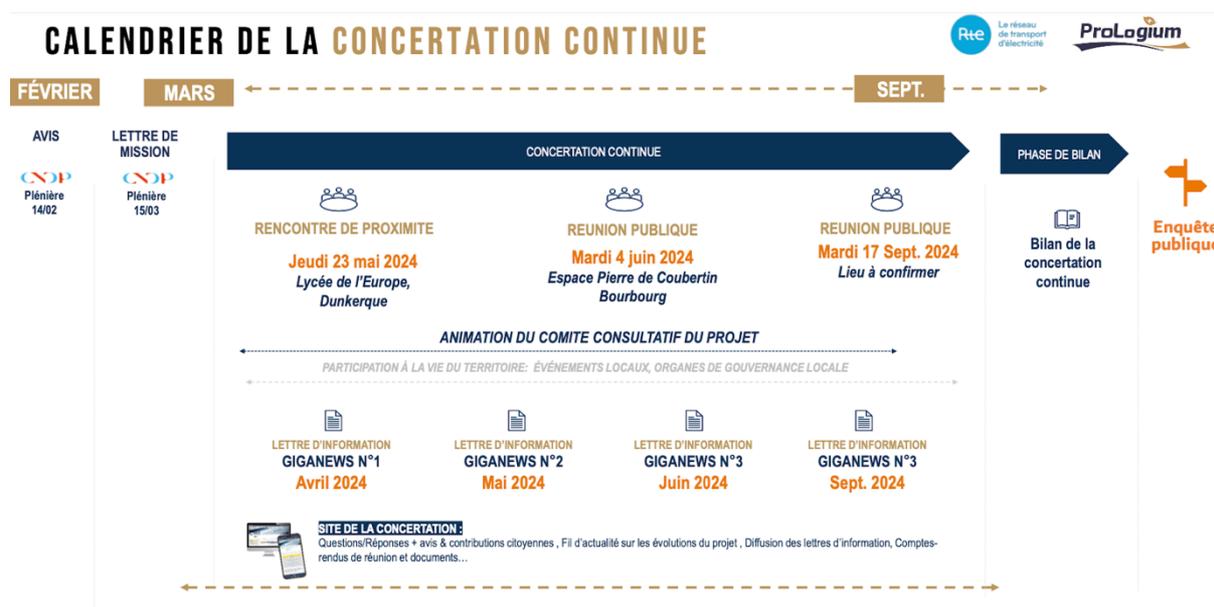


*Vue cavalière des projets d'aménagement du Grand port maritime de Dunkerque
(source : GPMD)*



*Projection illustrative, design conceptuel à l'étude au moment de la concertation
(source : diaporama de présentation au Copil du 6 juin)*

Insertion du calendrier initial de la concertation continue



(Source : présentation de la concertation continue au Copil)

Le calendrier initial de la concertation continue, tout d'abord entravé au début de l'été par la campagne électorale des législatives, a été interrompu prématurément par le lancement de l'enquête publique. Une réunion publique de partage des contributions, envisagée mi-septembre, en articulation avec l'enquête publique¹⁰, n'a ainsi pas été maintenue.

¹⁰ Cette proposition a été faite simultanément au maître d'ouvrage et au commissaire enquêteur.

Rappel des engagements pris par Prologium à l'issue de la concertation préalable

Dans sa réponse aux recommandations de la garante et du garant Prologium estime que la concertation préalable a été, concernant l'entreprise, l'occasion d'une véritable « courbe d'apprentissage » dans l'appropriation des enjeux territoriaux, pour partie liés à son projet. Les différentes prises de parole auront permis de déclencher des idées et nombre de suggestions ont été mises à l'étude, quand d'autres, à l'image de la question de la ressource en eau, avaient déjà directement impacté le projet. L'entreprise, béotienne au début de la concertation préalable, a aussi, du point de vue du garant, beaucoup appris pendant cette première phase et s'est engagée de façon très professionnelle et pro active dans cette seconde phase de la concertation.

Prologium avait, à l'occasion de sa réponse au bilan de la concertation, pris de nombreux engagements vis-à-vis du public, en réponse ou en écho à des préoccupations exprimées ou/et à des recommandations de la garante et du garant. Tous n'ont toutefois pas été tenus - ou ne l'ont été que partiellement, ou dans des conditions différentes de celles initialement prévues - essentiellement du fait de la très courte durée de la concertation, sans doute aussi parfois pour des raisons propres à la stratégie de l'entreprise. Le point à date qui suit passe en revue les différents engagements de l'entreprise et précise les suites qui leur ont été données. Il ne préjuge pas de la réalisation de ces engagements dans le futur.

Concernant le projet industriel de Prologium

1. Communiquer sur le site de la concertation les premiers résultats de l'exploitation de l'usine pilote à Taïwan : *cet engagement a donné lieu à un compte rendu publié dans la newsletter avec un lien vers une vidéo de présentation (accessible via le site de la concertation).*

2. Communiquer sur le site de la concertation sur l'évolution du projet de la *gigafactory* (design de l'usine, rétroplanning, engagements en matière de sécurité, évolutions diverses du projet) : *cet engagement a largement été mis en œuvre, essentiellement lors des rencontres publiques et au travers de la newsletter.*

3. Annoncer sur le site de la concertation le choix définitif du lieu d'implantation du futur Centre de recherche et développement dès que celui-ci sera arrêté : *l'annonce a bien été faite lors d'une conférence de presse le 14 mai à Paris, mais le public de proximité n'en a été informé que plus tardivement.*

4. Fournir des mises à jour sur les collaborations et partenariats avec les constructeurs automobiles (sous réserve des termes des accords de confidentialité conclus avec eux, et plus largement du consentement des partenaires) : *peu d'informations ont été communiquées à ce sujet.*

5. Communiquer sur le site de la concertation les collaborations et avancées contractuelles envisagées, notamment avec les acteurs de proximité en matière de provenance des ressources et recyclages : *certaines orientations ont été communiquées dès la réponse initiale de Prologium mais l'avancement des négociations n'a pu être dévoilé dans le cadre de la concertation continue.*

Concernant les impacts environnementaux du projet et la prévention des risques de l'usine

6. Présenter lors d'une réunion publique dédiée dans le cadre de la concertation continue les études d'impact et de danger : *la réunion publique du 4 juin a consacré une large partie à ces développements techniques.*

7. Adopter une démarche de transparence pour faire part des mesures mises en place au sein de l'entreprise : *la question des conditions de travail a été régulièrement abordée.*

8. Créer une usine moderne, responsable, à la pointe de la technologie en matière de prévention des risques : *la réalisation de cet engagement n'a pu être appréciée par le garant dans le cadre de sa mission.*

9. En matière de cumul des risques, articuler l'usine avec l'écosystème et les acteurs de proximité pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue : *de nombreuses démarches ont été engagées, y compris avec les acteurs locaux, dont il a été rendu compte aux acteurs et différentes parties prenantes.*

Concernant l'emploi et la formation de la gigafactory

10. Envisager des échanges avec Taïwan afin de former les futurs salariés ou de proposer des stages à l'étranger auprès des étudiants du territoire : *cette perspective a été approfondie.*

11. À la suite du recrutement en décembre 2023 d'un directeur des ressources humaines, publier sur le site de la concertation continue une fiche dédiée aux conditions de travail au sein de la gigafactory et une information régulière sur les emplois proposés : *cet engagement n'a pas encore été mis en œuvre, mais un onglet Carrières est en préparation à l'horizon 2025. Une adresse de courriel de contact a néanmoins été mise en place : career_eu@prologium.com.*

12. Poursuivre la collaboration avec les acteurs du territoire et notamment, outre les collectivités et organisations associées, l'ARIA, France Travail, l'ENSAM... : *Prologium a engagé et développé ces contacts en vue de partenariats opérationnels.*

13. Venir à la rencontre annuellement des étudiants à travers les différents salons de l'emploi, mais aussi des rencontres directes (Lycée de l'Europe, ULCO...) : *un atelier - rencontre a été organisé le 23 mai au lycée de l'Europe ; une présence au salon DK Job ; une participation de Prologium est également prévue lors des journées de la Fabuleuse Factory à Dunkerque au mois de septembre 2024.*

14. Étudier la possibilité de proposer des cours de mandarin en entreprise : *engagement non appréciable par le garant.*

15. Appuyer l'emploi et le développement des formations bénéficiant au niveau local, en accompagnant les recrutements et l'évolution des formations : *plusieurs partenariats ont été initiés avec des structures de formation et d'insertion locales.*

16. Participer à la dynamique de réindustrialisation du territoire en soutenant le développement des métiers de demain : *cet engagement de long terme, qui constituera la synthèse des objectifs précédemment atteints, n'a pu être appréciée par le garant.*

Concernant les impacts territoriaux de la *gigafactory*

17. Continuer à informer les acteurs du territoire grâce à des données pertinentes, afin que ces premiers puissent apprécier les progrès de notre projet (nombre d'emplois, organisation des horaires, services associés...) : *la concertation continue a donné lieu à plusieurs communications d'informations relatives à la définition du projet.*

18. Engager ou poursuivre avec tous les partenaires (collectivités, associations, acteurs industriels, organisations dédiées...) une réflexion globale, au sein de groupes de travail dédiés, en matière d'accessibilité et de mobilité, mais aussi de logement : *le garant n'a pas été partie de ces travaux et entretiens qui s'inscrivent dans des instances de concertation territoriale parallèles.*

Prologium a d'autre part installé son siège normand dans des bureaux situés au cœur de Dunkerque¹¹. Ces locaux, qui consolident la visibilité de l'entreprise localement, sont calibrés pour héberger progressivement une équipe élargie de maîtrise d'ouvrage et ses conseils ; c'est là que se tiennent notamment les réunions du comité consultatif de la concertation continue.

¹¹ 124 rue du Magasin général 59140 Dunkerque

Le déroulement de la concertation continue

Le comité consultatif de la concertation continue

La création d'un comité de suivi - appelé ici comité consultatif de la concertation continue (« 4C ») pour se différencier et éviter toute confusion avec un futur comité de suivi de site (CSS) - constituait une recommandation forte des garants à l'issue de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage s'est conformé à cette demande en constituant cette instance représentative des acteurs du territoire¹². Prologium a toutefois décliné la suggestion du garant d'y inclure des représentants des associations environnementales. Le comité a vocation à identifier et anticiper les initiatives du porteur de projet en matière de concertation, vérifier et évaluer leur pertinence, de façon à correspondre au plus près aux attentes du territoire ; il fait également office de comité de rédaction de la newsletter.

Après une période constitutive de perplexité et de tâtonnement du maître d'ouvrage (mars – avril 2024) le comité a pu être installé. Deux réunions très constructives ont eu lieu en présentiel à Dunkerque (les 25 avril et 30 mai). Une troisième réunion, programmée début juillet, n'a pu se tenir pour cause de réserve électorale. Cette instance de participation aurait vocation à être pérennisée.

Les évènements

Trois rendez-vous ont été programmés pour aller à la rencontre du public : le 23 mai au lycée de l'Europe, réunissant quelque 80 jeunes en formation technique ; le 4 mai à Bourbourg pour une jauge à peu près équivalente en réunion publique ouverte.

Une troisième réunion était prévue en septembre mais n'a pu se tenir au vu du lancement de la procédure d'enquête publique. D'autres participations de l'entreprise à des évènements locaux, non strictement inclus au programme de la concertation continue, sont venus étoffer cette relation avec les publics (rencontres B2B de la CCI par exemple sur l'emploi).

Le site internet et la newsletter

Le site internet de la concertation continue (<http://prologium.je-contribue.com/>) a été maintenu, tant pour sa fonction informative (actualités) que pour sa fonction participative (le registre dématérialisé). Cet outil numérique a souffert cependant des mêmes défauts que ceux relevés par les garants au cours de la phase initiale de concertation. De fait le site internet a été fréquenté de manière non significative.

En revanche Prologium a créé une newsletter électronique mensuelle, GigaNews, qui a reçu un bon accueil : trois éditions ont été diffusées en avril, mai et juin (successivement à 65, 132, 209 exemplaires). Une quatrième livraison est en cours de préparation (250 exemplaires) pour le mois de septembre 2024.

¹² Le comité est composé, outre des représentants de Prologium et de RTE, d'acteurs publics : Florine Ringo (Ecosystème D), Pierre Gugliermi (Président CSS of ZIP Dunkerque), Fabienne Castel (Maire de Mardyck), Patrick Gheerardyn (administrateur MEDEF Côte d'Opale), Thierry Fournier GPMD (en alternance avec Virginie Hurtevent) ; d'habitants de Bourbourg et de Craywick ; de Lucie Dupont, enseignante au lycée de l'Europe, et d'associations : Rudy Vanbeveren (Entreprendre Ensemble), en alternance avec Ricardo Sanchez.

Cette info lettre a constitué un support très adapté, enrichi au fil des numéros, même si son caractère institutionnel, voire parfois promotionnel, peut transparaître au détriment d'une information plus factuelle.

Le pilotage administratif et stratégique

Le projet porté par Prologium et RTE est scruté et accompagné par les services de l'État, étape par étape, tant pour en faciliter le chemin administratif que pour vérifier la faisabilité et la conformité de la future usine aux réglementations en vigueur.

Durant la période de la concertation continue quatre comités de pilotage (Copil) ont été organisés, sous l'égide du sous-préfet ou de son secrétaire général, les 21 février, 3 avril, 6 juin et 24 juillet¹³, et ont donné lieu à chaque fois à une présentation circonstanciée de l'avancement de la concertation continue.

La commission « nouveaux projets » du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Côte d'Opale Flandre a pris connaissance de l'avancement du projet le 30 juillet.

¹³ Le garant n'a pas participé à cette dernière instance.

Les points d'attention

Les préoccupations n'ayant pas obtenu de réponses complètes à ce stade

Les interrogations du public, exprimées à l'issue de la concertation préalable ou à l'occasion de la concertation continue, ont, dans l'ensemble, reçu réponse au fur et à mesure de la production des analyses et des études, notamment en réunion publique ou via la newsletter *GigaNews*. Quelques sujets - dont les enjeux sont particulièrement stratégiques - mériteraient le moment venu précisions ou explicitations complémentaires.

- Transports et mobilité

La question de l'accès à l'usine (et d'une façon générale aux zones industrielles du GPMD) fait débat, au regard notamment de la politique des déplacements prônée par la communauté urbaine, visant à privilégier les transports collectifs (le réseau de bus dunkerquois est gratuit dans toute l'agglomération), le covoiturage, les modes doux. Si cette stratégie semble globalement acceptée par tous, ses modalités d'application, en général comme site par site (la question de la circulation au sein des usines a aussi été abordée) reste à définir et suscite des inquiétudes. Il s'agira, au fur et à mesure de la progression de ce dossier, d'en partager les avancées avec les publics.

- Étude de dangers et étude d'impact

Certains contenus de l'étude de dangers et de l'étude d'impact ont été évoqués à différentes reprises, voire commentés, sans que ces documents aient été rendus accessibles dans leur globalité au cours de la concertation pour cause de non-finalisation. Leur accès est désormais possible dans le cadre de l'imposant dossier l'enquête publique (plus de 6 200 pages et plans...). Quelques fiches pédagogiques auraient facilité l'accès du public à leurs analyses et à leurs conclusions. Certaines données pourraient faire l'objet d'une information pédagogique, par exemple dans le cadre de la newsletter.

- Chantier et maison du projet

Quelques informations ont déjà été communiquées par Prologium dans sa réponse au bilan de la concertation préalable sur la conduite du chantier, plus spécialement sur les précautions en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) et, dans une moindre mesure, sur l'accompagnement des riverains. Il conviendrait de développer plus précisément cet aspect de la mise en œuvre du projet.

Prologium indique également son intention de créer dans un premier temps un espace d'information au sein d'Euraénergie¹⁴, puis une salle d'accueil au sein de l'usine, dispositions qui répondent aux recommandations des garants pour assurer une information complète, concrète et continue du public.

¹⁴ Ce parc d'activités et de formation lié à l'énergie, dont l'ouverture, sous l'égide de la CUD, est prévue d'ici la fin de l'année 2024, mettra à disposition des halles technologiques pour permettre aux entreprises, start-ups et étudiants-ingénieurs d'expérimenter et d'innover.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

L'avis du garant sur le déroulement de la concertation continue se réfère d'une part aux points de vigilance mentionnés par la CNDP dans son avis du 14 février 2024, d'autre part aux critères d'appréciation initialement partagés avec le porteur de projet.

Dans son avis la Commission recommande que

- *le maître d'ouvrage poursuive et approfondisse l'association du public lors de la concertation continue, notamment à travers la mise en place d'un comité de suivi et que le maître d'ouvrage poursuive cette démarche au-delà de la première enquête publique et jusqu'à la mise en œuvre du projet, en installant des modalités de participation pérennes ;*
- *le maître d'ouvrage s'implique dans l'ensemble des procédures et réflexions en cours et à venir sur les enjeux de territoire, qui ne relèvent pas toutes de ses compétences, mais dans lesquelles il est directement impliqué .*

En outre, dans son avis du 3 juillet 2024 relatif aux projets d'usines portés par XTC-ORANO la CNDP (de même qu'elle avait précédemment demandé que la concertation sur le projet Prologium soit articulée avec ces dernières) associait implicitement les entreprises industrielles du grand site en recommandant notamment que

- *les maîtres d'ouvrage veillent à la cohérence des informations destinées au public avec l'ensemble des informations publiées dans le cadre des communications autour des autres projets en cours sur le Dunkerquois, notamment dans le cadre d'un éventuel dialogue de territoire ;*
- *les maîtres d'ouvrage s'associent à toutes initiatives locales visant à organiser et gérer au mieux l'ensemble des impacts cumulés des multiples projets industriels en cours sur le Dunkerquois, notamment en matière de gestion de la ressource en eau, de mobilités des salariés, de logements, et des thématiques relatives à l'aménagement du territoire en général.*

Le garant avait d'autre part rappelé les critères qu'il serait susceptible de prendre en considération pour apprécier l'effectivité de la participation du public :

- *La qualité de l'information : celle-ci a-t-elle été complète, transparente, accessible et compréhensible ?*
- *L'efficacité de la mobilisation du public : même si la mesure quantitative de la participation ne constitue pas un critère déterminant en soi, une participation trop faible (voire une absence de participation) ne peut être satisfaisante ;*
- *L'offre diversifiée de participation (offre multicanal, questions réponses...) ;*
- *La réactivité du maître d'ouvrage (réponses, adaptation du dispositif le cas échéant...) tout au long de la démarche pour tenir compte au plus près de l'évolution de la demande ;*

Comme indiqué dans les commentaires précédents Prologium s'est conformé avec beaucoup d'engagement aux recommandations de la CNDP et du garant en abordant (ou en commençant à aborder) tous les sujets identifiés et en mettant en œuvre les actions d'information suggérées.

Néanmoins certains aspects sont restés peu approfondis, par manque de temps, insuffisance de données techniques ou incertitudes sur la capacité du maître d'ouvrage à s'engager de façon plus précise (des demandes de complément sont signalées ci-dessus dans les points d'attention).

Le garant considère que la concertation continue, au regard d'un calendrier particulièrement court et contraint, s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'information, avec une offre de participation adaptée. Le maître d'ouvrage a su programmer les moyens nécessaires, - sans toutefois que ceux-ci aient réellement pu être déployés faute de temps « utile » - et installer les conditions propices à un dialogue sincère avec les habitants et les parties prenantes du territoire. Il conviendrait que ces outils et procédures (newsletter, site internet, comité consultatif...), désormais pleinement opérationnels, perdurent pendant la phase du chantier et, si possible, au-delà.

Annexes

- Annexe 1 : Désignation du garant de la concertation continue
- Annexe 2 : Lettre de mission du garant de la concertation continue
- Annexe 3 : Avis de la CNDP sur la réponse du maître d'ouvrage

Annexe 1 : Décision de la CNDP de désignation du garant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 29 / PROLOGIUM / 4 du 14 février 2024 relatif au projet de gigafactory de production de batteries à DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2023 / 27 / PROLOGIUM / 1 du 05 avril 2023 décidant d'une concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à Dunkerque ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de de gigafactory de production de batteries à DUNKERQUE (59) du 13 décembre 2023 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publié fin janvier 2024 ;

Vu la décision n° 2023 / 141 / DIALOGUE DUNKERQUE / 1 du 8 novembre 2023 relative à la préparation du dialogue de territoire sur le Dunkerquois (59) ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

La Commission nationale prend acte du bilan de la garante et du garant en date du 13 décembre 2023.

Article 2

La Commission nationale prend acte de la réponse du maître d'ouvrage de janvier 2024.

Article 3

M. Jean-Louis LAURE est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

Article 4

Le maître d'ouvrage transmettra à la CNDP les modalités envisagées de l'information et de la participation du public.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2024.

Le président
M. Papinutti



Le président

Paris, le 14 mars 2024

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 14 février 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet « Prologium », projet de Construction d'une « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques et son raccordement électrique. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 22 septembre 2023 au 13 novembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 13 décembre 2023. En janvier 2024, les responsables de projet ont publié leur document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 14 février 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet "Prologium", projet de construction d'une « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques à Dunkerque

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 14 février 2024 recommande que :

- les maîtres d'ouvrage poursuivent et approfondissent l'association du public lors de la concertation continue, notamment à travers la mise en place d'un comité de suivi et que les maîtres d'ouvrage poursuivent cette démarche au-delà de la première enquête publique et jusqu'à la mise en œuvre du projet, en installant des modalités de participation pérennes ;
- les maîtres d'ouvrage s'impliquent dans l'ensemble des procédures et réflexions en cours et à venir sur les enjeux de territoire, qui ne relèvent pas toutes de leurs compétences, mais dans lesquelles ils sont directement impliqués, dans le cadre du débat global sur le territoire de Dunkerque, le cas échéant ;

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet et les différents acteurs mentionnés dans ces recommandations donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.03.14 14:09:49
+01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jean-Louis LAURE

Garant de la concertation continue portant sur le projet « Prologium », projet de construction d'une « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques, et son raccordement électrique, à Dunkerque

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

Annexe 3 : Avis de la CNDP du 14 février 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n° 2024 / 30 / PROLOGIUM / 5 du 14 février 2024 relatif au projet de gigafactory de production de batteries à DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2023 / 27 / PROLOGIUM / 1 du 05 avril 2023 décidant d'une concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à Dunkerque ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à DUNKERQUE (59) du 13 décembre 2023 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publié fin janvier 2024 ;

Vu la décision n° 2023 / 141 / DIALOGUE DUNKERQUE / 1 du 8 novembre 2023 relative à la préparation du dialogue de territoire sur le Dunkerquois (59) ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

- le document publié par le maître d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, traite l'ensemble des demandes de précision et recommandations formulées dans le bilan des garants ;
- compte tenu du niveau d'avancement du projet, certaines précisions doivent être rendues publiques dans la suite du projet.

RECOMMANDE QUE :

- le maître d'ouvrage poursuive et approfondisse l'association du public lors de la concertation continue, notamment à travers la mise en place d'un comité de suivi et que le maître d'ouvrage poursuive cette démarche au-delà de la première enquête publique et jusqu'à la mise en œuvre du projet, en installant des modalités de participation pérennes ;
- le maître d'ouvrage s'implique dans l'ensemble des procédures et réflexions en cours et à venir sur les enjeux de territoire, qui ne relèvent pas toutes de ses compétences, mais dans lesquelles il est directement impliqué.

Fait le 14 février 2024.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.02.14 16:15:18 +01'00'

Le président
M. Papinutti

